

Association loi 1901
Siret : 534 743 265 00017

Président : DUCLERCQ Antoine
Siège associatif ADAN
71 rue Lucien Viseur
59290 WASQUEHAL
www.adan5962.e-monsite.com

Déclaration d'intervention en milieu pénitentiaire 2026

L'indemnité versée à l'occasion de l'intervention comprend la prise en charge forfaitaire du déplacement (en train ou en voiture) et le don du livre à la bibliothèque de l'établissement pénitentiaire. Elle est plafonnée à 80 euros par intervenant*.

Nom et prénom de l'intervenant :

Adresse :

Nature du bâtiment d'intervention :
(Maison d'arrêt/Centre pénitentiaire/CNE/Centre fermé/ EPM Quiévrechain ...)

Date de l'intervention :

Adresse/ville :

Utilisation du véhicule personnel

Êtes-vous chauffeur ? Oui / Non (Entourez votre choix)

Kilométrage parcouru (aller + retour) au total.....kms (pour le conducteur
Exclusivement)

Utilisation du train

Montant acquitté€

Joindre le/les justificatif(s) au-delà de 50 km parcourus.

Signature

A retourner sous PDF à Valérie Florian– Référente animation prison –
mariefranceandre@hotmail.fr

Modèle 01/2026

ⁱ Le kilométrage effectué par l'intervenant au-delà du seuil fixé par l'ADAN, et par conséquent hors forfait, sera étudié au cas par cas et pourra faire l'objet d'un éventuel défraiement supplémentaire.